## Parlement francophone bruxellois

Interpellation

Question erale de Mr Jonathan De Patoul, député DéFi, à Mme Barbara TRACHTE,

Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la Santé, des Familles, du Budget et
de la Fonction publique et à M. Alain MARON, Ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé.

<u>Concerne</u>: la promotion d'une alimentation saine et le suivi de la résolution visant à la mise en place d'un plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés.

Madame la Ministre-Présidente,

Au sein de notre pays, 34% de la population est en surpoids, et 14% est considéré comme obèses. Il s'agit donc d'un véritable problème de santé publique. Ces situations d'obésité ou de surpoids peuvent induire d'autres problèmes de santé tels que les maladies cardiovasculaires, les maladies du foie, du pancréas, les insuffisances rénales, voire l'apparition de cancers et de diabète.

En outre, dans son rapport 2017 sur l'obésité, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) signale que les boissons et les aliments riches en sucres libres peuvent être une source de calories inutiles, en particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, qui s'ajoute au sucre présent dans notre alimentation.

Et je rappelle par ailleurs que selon la Fédération européenne des diététiciens (EFAD), pour 1€ dépensé en conseils diététiques, la société perçoit, selon les cas, un bénéfice net allant de 14 à 63€.

Face à ce constat et à l'initiative de notre groupe, notre parlement a adopté à l'unanimité en mai 2021 une Résolution appelant la mise en place d'un plan interfédéral visant à réduire la consommation de sucres ajoutés. Cette résolution requiert également que notre institution œuvre auprès des différents niveaux de pouvoir, du fédéral à la Communauté française, afin que des mesures concrètes et transversales puissent être adoptées pour en finir avec notre consommation excessive de sucres ajoutés.

D'ailleurs, le nouveau Plan de Promotion de la Santé fixe une attention particulière à l'obésité et à l'alimentation saine. En effet, nous remarquons que de plus en plus de personnes souffrent de dépendance aux aliments industriels contenant beaucoup de sucres ajoutés.

A ce propos, je souhaiterais vous rappeler quelques-unes des recommandations de la résolution qui n'ont à ce jour toujours pas été rencontrées :

- soutenir l'élaboration d'un plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés (Plan Sucre);
- plaider auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'il poursuive et renforce les politiques permettant de réduire la consommation de sucres ajoutés au sein des établissements scolaires (collation saine, interdiction de sodas dans les distributeurs, etc.);

- renforcer, dans le cadre de ce plan, la politique de prévention pour une alimentation saine auprès des jeunes, via la mobilisation de professionnels de la diététique pour encadrer les ateliers de prévention au sein des écoles.
- évaluer, dans le cadre de l'élaboration du Plan Sucre, la possibilité d'inclure la notion de « zéro sucre ajouté » dans les repas et menus des collectivités

Au vu de ces éléments, Madame la Ministre Présidente, voici mes questions :

- Avez-vous pu rencontrer vos homologues des différents niveaux de pouvoir afin de parvenir prochainement à l'élaboration d'un plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ? Dans la négative, quand cela est-il prévu ?
- Dans le cadre du nouveau plan de promotion de la santé, quelles sont les initiatives de vos services pour promouvoir une alimentation saine et donc la consommation excessive de sucres ajoutés ?
- Des "guidelines" sur une alimentation saine à destination des établissements scolaires et des collectivités sont-elles à l'étude par vos services ?
- Enfin, la possibilité de mobiliser des professionnels de la diététique pour encadrer des ateliers de prévention au sein des écoles est-elle à l'étude ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Jonathan De Patoul Le 18 janvier 2023